AU SERVICE DES CANADIENS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

Rapport sur les plans et les priorités

2009-2010

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE 1

SECTION I – VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 2

Renseignements sommaires 2
Raison d'être 2
Résultats stratégiques et architecture des activités de programme 3
Résumé de planification 5
Analyse des risques 8
Profil de dépenses 9

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 11

Résultat stratégique I : Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes 11
Activité de programme A1 :
Politiques, lois et programmes de Justice 11
Activité de programme A2 :
Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels 21

Résultat stratégique II : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins 22
Activité de programme B1 :
Services au gouvernement 22
Activité de programme C1 :
Services internes 32

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 33

Liste des tableaux 33
Autres sujets d'intérêt 33
Personnes-ressources 34

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis heureux de présenter le plan stratégique du ministère de la Justice pour 2009-2010.

Ce document décrit la manière dont le Ministère a l'intention de remplir sa double mission, à savoir maintenir l'intégrité du système de justice et contribuer à améliorer l'accès à la justice; et procurer des services juridiques et législatifs efficaces et pertinents au gouvernement fédéral.

Au cours de la prochaine année, la lutte contre le crime et la sécurité des collectivités demeureront une priorité pour notre gouvernement. Les dispositions législatives seront encore renforcées dans des secteurs clés comme le crime organisé, la violence des gangs, les crimes commis à l'aide d'une arme à feu, le vol d'identité, les infractions liées à la drogue et la criminalité chez les jeunes. Ces dispositions, qui contribueront à rendre le système de justice pénale plus efficace, protégeront aussi mieux les Canadiens.

Le Ministère continuera de procurer son soutien juridique aux ministères et organismes qui travaillent à assurer une budgétisation saine, à créer des emplois pour les Canadiens, à augmenter l'investissement et le commerce et à jouer un rôle majeur dans la réforme des finances mondiales.

Le Ministère demeure aussi voué à l'excellence en gestion au moyen de la participation dans des initiatives visant l'amélioration de la transparence et de la responsabilité envers le Parlement et les Canadiens. Je suis heureux de dire que les notes de gestion du rendement de mon Ministère s'améliorent constamment, et je reconnais le professionnalisme et l'expertise de nos employés.

J'ai hâte de continuer de travailler avec nos partenaires de tous les ordres de gouvernement, la profession juridique et tous les Canadiens à assurer l'efficacité et l'accessibilité du système de justice.

L'honorable Rob Nicholson
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

SECTION I – VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le système de justice définit et fixe l'équilibre entre les droits et les obligations de la collectivité et ceux des personnes afin d'assurer le bon ordre de la société. Il affecte donc presque tous les aspects de la vie quotidienne des Canadiens: il guide les activités quotidiennes qui assurent notre sécurité; il soutient les politiques sociales et les avantages sociaux; il réglemente notre économie; et il propose des moyens de régler à l'amiable les différends entre les personnes, les organisations ou les pouvoirs publics.

Le ministère de la Justice veille en priorité à maintenir un système qui sert tous les Canadiens et demeure équitable, accessible et efficace, à mesure qu'il évolue pour répondre aux changements sociaux.

Le ministère de la Justice exerce une fonction importante pour soutenir la priorité du gouvernement de protéger les familles et les collectivités canadiennes. De plus, en tant qu'organisme fédéral, le Ministère soutient toutes les priorités du gouvernement, directement ou indirectement, en offrant un ensemble intégré de services juridiques communs aux ministères et organismes fédéraux.

Responsabilités

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada est à la tête du ministère de la Justice. Les attributions liées à ce double rôle sont énoncées dans la *Loi sur le ministère de la Justice* et dans environ 47 autres lois fédérales. Le ministère de la Justice exerce trois fonctions distinctes auprès du Gouvernement du Canada, à savoir :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice dans le domaine fédéral;
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux;
- organisme central aidant le ministre de la Justice à conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques, notamment la légalité des initiatives et activités gouvernementales.

Résultats stratégiques et Architecture des activités de programme

Pour appuyer le ministre de la Justice et procureur général du Canada, le ministère de la Justice s'efforce d'obtenir deux résultats stratégiques : 1) un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes, 2) un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.

Les deux résultats stratégiques du ministère de la Justice reflètent la double responsabilité du ministre de la Justice et procureur général du Canada. Alors que le Ministre s'occupe des questions de politiques et particulièrement de leurs liens avec son rôle de régisseur du système de justice, le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État.

À l'appui du premier résultat stratégique, le Ministère compte deux activités de programme – les politiques, lois et programmes de Justice, et le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Les sous-activités de programme du Ministère (c.-à-d. justice pénale, justice familiale, accès à la justice, justice applicable aux Autochtones et droit international privé et droit public) à l'appui du premier résultat stratégique reflètent les domaines particuliers où le Ministère soutient les politiques juridiques et les initiatives de programme du gouvernement.

À l'appui du deuxième résultat stratégique, le Ministère compte une activité de programme – les Services au gouvernement. Au moyen de cette activité de programme, le Ministère procure un ensemble intégré de services communs de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative à l'aide d'une structure de portefeuille aux ministères et organismes gouvernementaux. Ces services soutiennent les priorités générales du gouvernement et favorisent le respect de la primauté du droit et de la Constitution.

Enfin, à l'appui des deux résultats stratégiques, la quatrième activité de programme – les Services internes – procure un appui à la gouvernance et à la gestion, des services de gestion des ressources de même que des services de gestion des biens au Ministère.

La présentation graphique de l'Architecture des activités de programme fournie à la page suivante donne une vue d'ensemble des activités et des programmes dont est responsable le Ministère et reflète la manière dont les résultats stratégiques, les activités de programme et les sous-activités sont liés de manière à donner des résultats pour les Canadiens.

Architecture d'activité des programmes du ministère de la Justice

Résultats stratégiques	**Système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes**	**Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins**	
	A1 Politiques, lois et programmes de Justice	**B1 Services au gouvernement**	**C1 Services internes**
	A1.1 Justice pénale	B1.1 Services juridiques au gouvernement dans son ensemble et au Portefeuille de la justice	C1.1 Soutien à la gouvernance et à la gestion
	A1.2 Justice familiale		C1.2 Services de gestion des ressources
	A1.3 Accès à la justice	B1.2 Services juridiques relatifs au Portefeuille des affaires autochtones	C1.3 Services de gestion des biens
	A1.4 Justice applicable aux Autochtones	B1.3 Services juridiques relatifs au Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	
	A1.5 Droit international privé et droit public	B1.4 Services juridiques relatifs au Portefeuille des organismes centraux	
		B1.5 Services juridiques relatifs au Portefeuille de la citoyenneté, de l'immigration et de la sécurité publique	
		B1.6 Services juridiques relatifs au Portefeuille du droit fiscal	
	A2 Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels		

Résumé de planification

Ressources financières (en millions de dollars)

2009-2010	2010-2011	2011-2012
924,5	907,0	898,5

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2009-2010	2010-2011	2011-2012
4 520	4 520	4 512

Pour l'exercice 2009-2010, les dépenses ministérielles prévues sont estimées à 924,5 M$. Afin d'accomplir sa mission, le Ministère aura à son service environ 4 520 équivalents temps plein (ETP). Le tableau qui suit énonce les résultats qui seront réalisés pour les Canadiens à l'aide des ressources affectées par le Parlement.

Résultat stratégique 1 :
Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

Indicateurs de rendement
- Niveau de confiance à l'égard du système de justice
- Rang international relatif du Canada à l'égard de l'équité du système de justice
- Projets de loi et initiatives visant les enjeux du système de justice

Objectifs
- Le niveau de confiance du public à l'égard du système de justice demeure stable ou augmente
- Maintenir ou améliorer le rang international relatif élevé du Canada sur les enjeux liés à la justice

Activité de programme	Prévisions de dépenses (en millions de dollars)	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	
A1. Politiques, lois et programmes de Justice	436,9	431,5	424,1	417,4	Des collectivités sécuritaires et sécurisées
A2. Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1,2	1,3	1,3	0,0	Des collectivités sécuritaires et sécurisées
Total des dépenses prévues	**438,1**	**432,8**	**425,4**	**417,4**	

Résultat stratégique II :
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Indicateurs de rendement

- Niveaux d'effort (nombre de dossiers; temps) consacrés à la prestation des trois types de services juridiques offerts : contentieux des affaires civiles, services consultatifs et services de rédaction législative et réglementaire
- Gestion des risques dans le répertoire du contentieux (niveau d'effort par risque)
- Utilisation de modes de règlement extrajudiciaire des différends

Activité de programme	Prévisions de dépenses (en millions de dollars)	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	
B1. Services au gouvernement	483,6	381,3	372,2	372,0	Prestation des services gouvernementaux
Total des dépenses prévues	**483,6**	**381,3**	**372,2**	**372,0**	

En sus et à l'appui de ces résultats stratégiques, le Ministère affecte d'importantes ressources financières et humaines à l'activité de programme C1. Services internes.

Activité de programme	Prévisions de dépenses (en millions de dollars)	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	
C1. Services internes[1]	0,0	110,4	109,4	109,1	Des collectivités sécuritaires et sécurisées Prestation des services gouvernementaux
Total des dépenses prévues	**0,0**	**110,4**	**109,4**	**109,1**	

[1] À compter de 2009-2010, les ministères doivent déclarer séparément les services internes. Lors des dernières années, le financement des services internes était intégré aux résultats stratégiques I et II.

Contribution des priorités aux résultats stratégiques

Priorités	Type	Liens avec les résultats stratégiques	Description
Priorités opérationnelles			
Élaborer des propositions de réforme du droit à l'appui de la sécurité des collectivités	Déjà établie	RS I	Renforcer la loi dans des secteurs clés comme la criminalité chez les jeunes, le crime organisé et lié aux gangs, le vol d'identité et les infractions liées à la drogue.
Soutenir directement et indirectement la mise en œuvre des priorités gouvernementales au moyen de la prestation de services juridiques de qualité supérieure	Permanente	RS II	Portefeuille par portefeuille, procurer des services juridiques qui aident les ministères clients à mettre en œuvre les priorités gouvernementales
Priorités de gestion			
Transformer le modèle de pratique du droit pour la prestation de services juridiques au gouvernement	Nouvelle	RS II	Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources consacrées à la prestation de services juridiques au gouvernement au moyen d'un suivi plus serré et de l'attribution des travaux en fonction des compétences requises du praticien du droit.
Soutien accru pour la gestion de la pratique du droit au gouvernement	Permanente	RS II	Rehausser la capacité et les pratiques de gestion de la pratique du droit au moyen de l'élaboration et de l'amélioration des outils et des modes de fonctionnement liés à la gestion des connaissances, la gestion des risques juridiques, l'information et systèmes juridiques et l'assurance de la qualité.
Renouvellement de notre effectif juridique	Déjà établie	RS I et RS II	Renouveler l'effectif juridique à la lumière des changements démographiques nécessitera une planification intégrée, un recrutement ciblé, des stratégies de perfectionnement et de fidélisation des employés ainsi qu'un engagement à l'égard de la diversité en milieu de travail.

Analyse des risques

Services juridiques au gouvernement

Il existe trois ensembles connexes de risques qui peuvent avoir des effets importants sur notre capacité de continuer de fournir des services juridiques de qualité supérieure au gouvernement. Le premier ensemble de risques a trait à notre capacité de continuer de fidéliser et de recruter les meilleurs professionnels du droit malgré l'imposante concurrence des autres organismes du secteur public, particulièrement les gouvernements provinciaux. Pour mitiger les effets négatifs éventuels, nous élaborons des initiatives visant à renouveler notre effectif à la lumière des importants changements démographiques au Canada, y compris le vieillissement de l'effectif et la diversité croissante de la population.

Le deuxième ensemble de risques concerne notre capacité de continuer à nous adapter efficacement à l'évolution rapide et à la complexité des importants enjeux et des priorités du gouvernement ainsi qu'au besoin connexe de services juridiques. Pour atténuer cet ensemble de risques, le Ministère collabore étroitement avec les ministères clients pour cerner les risques juridiques et élaborer conjointement des stratégies d'atténuation. De plus, le Ministère transforme son modèle de pratique du droit afin de l'adapter à la nature évolutive de notre travail.

Le troisième ensemble de risques porte sur notre capacité de répondre aux changements rapides de la gestion de la pratique du droit – particulièrement la forte croissance de la vitesse et de la quantité des renseignements essentiels à la gestion efficace de la pratique du droit du gouvernement. À cet égard, le Ministère met l'accent sur l'élaboration et l'amélioration des outils et des systèmes à l'appui de l'efficacité de la gestion des connaissances, de la gestion des risques juridiques et de l'assurance de la qualité.

Politiques, lois et programmes de Justice

De nombreux facteurs influencent notre contexte de fonctionnement et entraînent donc des risques potentiels pour notre capacité d'appliquer efficacement les politiques, les lois et les programmes de Justice. Parmi ces facteurs, le plus important est la nature de plus en plus complexe et interreliée des enjeux et des pressions pour lesquels les Canadiens se fient au système de justice, ce qui a des effets importants sur les processus d'élaboration des politiques et de réforme du droit.

Pour atténuer les risques connexes, et pour reconnaître le fait que le système de justice fait appel à plusieurs niveaux d'intervenants et que le Ministère ne peut l'influencer à lui seul, nous collaborons avec des tiers, dont la police, la magistrature, les gouvernements provinciaux ainsi que les organismes non gouvernementaux et communautaires pour élaborer des idées innovatrices sur la manière d'améliorer l'accès à la justice tout en respectant la diversité et les besoins différents des Canadiens.

Profil de dépenses

Comme on peut le constater à la lecture du tableau qui suit, à l'exception de l'exercice 2007-2008, le Ministère a toujours affiché une légère augmentation de dépenses. Cette croissance constante découle principalement de l'augmentation de la demande de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative de la part des autres ministères et des organismes ainsi que des transferts aux provinces et territoires.

Ministère de la Justice : Tendances des dépenses

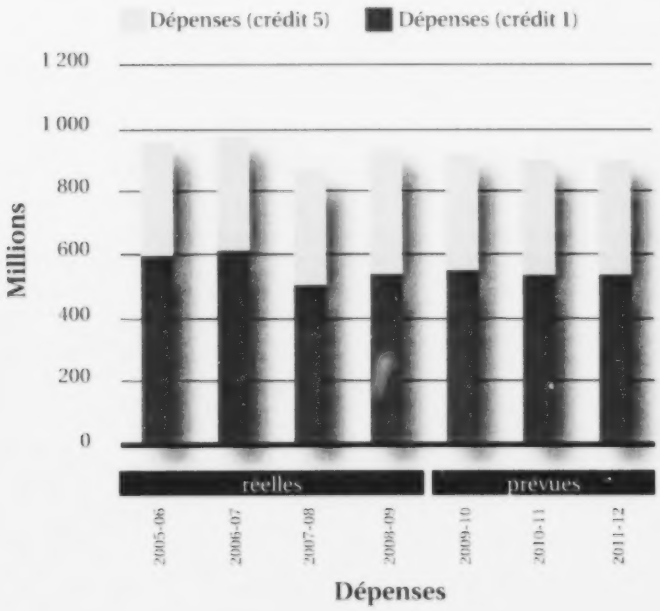

En 2007-2008, les budgets et les dépenses du ministère de la Justice du Canada ont été réduits de 102 millions de dollars par suite de la création du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) en décembre 2006.

En 2008-2009, le Ministère prévoit une augmentation de dépenses de 54 millions de dollars. Ces coûts supplémentaires ont soutenu la mise en œuvre de programmes visant la promotion de l'accès au système de justice dans les deux langues officielles, la prestation d'aide juridique à ceux qui sont inculpés en vertu de la *Loi sur la sécurité publique* et de la *Loi antiterroriste* et l'appui à la Stratégie nationale antidrogue. Le Ministère a aussi affiché une augmentation des dépenses liées aux services juridiques fournis aux autres ministères à l'appui des priorités gouvernementales dans les secteurs des affaires autochtones, de l'environnement, de la santé et de la sécurité publique.

Dans l'exercice 2009-2010, le Ministère prévoit dépenser 432,8 millions de dollars pour promouvoir un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes, 381,3 millions de dollars (y compris les recouvrements de coûts) pour veiller à ce que le gouvernement fédéral soit secondé par des services juridiques efficaces et adaptés et 110,4 millions de dollars pour des services de soutien interne.

Crédits votés et législatifs

Ce tableau illustre la façon dont le Parlement a approuvé les ressources affectées au ministère de la Justice et indique les changements de ressources découlant du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations de même que la manière dont les fonds doivent être dépensés.

Crédits votés et législatifs inscrits dans le Budget principal des dépenses (en millions de dollars)

Crédit voté ou législatif	Libellé tronqué du crédit voté ou législatif	2008-2009 Budget principal des dépenses	2009-2010 Budget principal des dépenses
1	Dépenses de fonctionnement	265,4	**257,4**
5	Subventions et contributions	367,5	**370,5**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	63,3	**61,4**
(S)	Ministre de la Justice – Traitement et allocation pour automobile	0,1	**0,1**
	Total pour le ministère de la Justice[2]	696,3	**689,4**

2 Le Budget principal des dépenses exclut les fonds fournis aux termes de l'autorisation de crédit net (recouvrements de coûts), sauf la partie RASE.

SECTION II — ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique I : Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

Le ministère de la Justice travaille en collaboration avec des partenaires au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et avec des intervenants au Canada pour mettre sur pied et maintenir un système de justice équitable, adapté et accessible.

Il y a trois résultats fondamentaux prévus relativement à ce résultat stratégique :

- Le Ministère répond continuellement au cadre juridique évolutif.
- Des politiques et des lois sont élaborées pour répondre aux besoins et aux lacunes que l'on a cernés, puis intégrés aux priorités et aux engagements du gouvernement du Canada.
- Des programmes sont élaborés et mis en œuvre pour répondre aux besoins et aux lacunes que l'on a cernés, puis intégrés aux priorités et aux engagements du gouvernement du Canada.

Le Ministère cherche à atteindre ce résultat stratégique au moyen de deux activités de programme : les politiques, lois et programmes de Justice et le Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

Activité de programme A1 : Politiques, lois et programmes de Justice

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de $)

2009–2010		2010–2011		2011–2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
298	431,5	298	424,1	298	417,4

Résultats prévus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Système de justice national viable	• Tendances de dépenses par habitant par tous les ordres de gouvernement au Canada pour le système de justice • Tendances des délais de l'inculpation au règlement judiciaire • Tendances dans l'indice de la criminalité (nouvelles données à recueillir par Statistique Canada – Centre canadien de la statistique juridique à compter de 2009-2010)	Établir des points de référence

Aperçu

Dans le cadre du système fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral et les provinces. Au moyen de cette activité de programme, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité constitutionnelle d'assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice en élaborant des politiques, des lois et des programmes pour renforcer le cadre national au sein des domaines suivants : justice pénale, justice familiale, accès à la justice, justice applicable aux Autochtones et droit international privé et droit public.

De même, en reconnaissance de l'intérêt partagé du gouvernement fédéral à l'égard d'un système de justice viable, le Ministère fournit également un financement permanent considérable aux provinces et aux territoires pour l'exécution des programmes qui soutiennent directement les objectifs stratégiques fédéraux, notamment l'aide juridique ainsi que les services de justice aux jeunes et aux Autochtones.

Le Ministère compte cinq sous-activités qui soutiennent ces politiques, lois et programmes. Le reste de la présente section indique les sous-activités de programme dont relèvent les principales initiatives auxquelles le Ministère participera en 2009-2010.

1. Justice pénale

Résultats prévus

- Le droit pénal est réformé de manière à répondre aux enjeux émergents
- Les Canadiens ont une opinion positive du système de justice pénale

Indicateurs de rendement

- Tendances du processus judiciaire (durée moyenne d'une cause, utilisation du pouvoir discrétionnaire de la police et différences entre les peines imposées)
- Tendances en matière d'équité de l'issue (peine proportionnelle, déclarations de culpabilité erronées, etc.)
- Tendances du ratio d'incidents susceptibles d'inculpation (c. à d. les incidents fondés) par rapport aux accusations portées
- Tendances des signalements des victimes
- Tendances de l'opinion publique sur la sécurité personnelle
- Tendances de l'opinion publique sur le système de justice

Résumé

Les Canadiens se fient à leur système de justice pour garantir une société sûre. Le Ministère s'efforce de garantir un système de justice équitable, adapté et accessible pour les Canadiens en élaborant des possibilités de réforme du droit pénal.

Réforme du droit pénal

Les activités en matière de justice pénale découlent des attributions du Ministre en vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice* et de la *Loi constitutionnelle*, qui prévoit que le droit pénal – à l'inclusion de la constitution des tribunaux pénaux, mais à l'exclusion de la procédure pénale – relève exclusivement de la compétence fédérale. Essentiellement, le programme de justice pénale soutient le rôle fondamental du Ministre dans l'établissement et la promotion d'un droit pénal efficace et adapté au Canada. Dans ce domaine, le Ministère suit les tendances en droit pénal, élabore et met en œuvre des possibilités de réforme du droit pénal et fournit un centre d'expertise en matière de droit pénal et de procédure pénale, de politique sur la justice pénale, de preuve, de détermination de la peine et de questions intéressant les victimes.

Justice applicable aux jeunes

Le système de justice applicable aux jeunes applique le droit pénal et correctionnel aux jeunes âgés de 12 à 18 ans au moment de la présumée infraction pour les tenir responsables de leur crimes au moyen de procédures et de sanctions proportionnelles pour leur âge qui favorisent la réadaptation. Dans le cadre de son mandat, le ministère de la Justice met en œuvre des politiques, des programmes et des lois et élabore des possibilités de politique, de programme et de réforme législative en vue d'un système plus équitable et plus efficace adapté aux enjeux émergents en matière de justice pénale pour les adolescents. Pour ce faire, le Ministère suit les tendances, recommande des modifications à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et procure divers niveaux de financement aux provinces et territoires pour encourager le soutien des priorités fédérales et nationales de justice par l'administration de la justice. De plus, des subventions et des fonds de contribution à des projets sont offerts au moyen du Fonds de justice pour les jeunes à des organismes non gouvernementaux, à des intervenants en matière de justice pénale pour les adolescents, à des organismes autochtones et aux provinces et territoires pour contribuer à la promotion et à la mise en œuvre de solutions de rechange aux pratiques en matière de justice pénale pour les adolescents.

Victimes d'actes criminels

Le ministère de la Justice coordonne la Stratégie fédérale pour les victimes d'actes criminels, dont l'ensemble de la législation et des programmes fédéraux qui relèvent du mandat du ministère de la Justice. Le Ministère collabore avec les provinces et territoires pour élaborer des politiques et des projets visant à augmenter le rôle de la victime dans le système de justice pénale et à atteindre un meilleur équilibre entre les droits des victimes et ceux des délinquants.

Justice pénale internationale

La mondialisation et le progrès technologique ont mené à l'augmentation rapide des crimes transnationaux qui menacent la sécurité des Canadiens. À lui seul, un pays ne peut lutter efficacement contre ces activités criminelles transnationales; il faut une réponse internationale coordonnée. Le ministère de la Justice défend les intérêts canadiens dans l'élaboration de mesures mondiales de lutte contre la criminalité et le terrorisme et aide d'autres pays affligés de problèmes de criminalité qui peuvent nuire à la sécurité des Canadiens aux pays.

La participation des fonctionnaires de Justice aux organismes intergouvernementaux au cours de la dernière année a élargi la capacité et la base de connaissances nécessaires à l'élaboration de politiques en droit pénal au Canada, projeté les connaissances et les valeurs canadiennes à l'échelle internationale et servi les intérêts mondiaux du Canada dans la prévention et la répression du crime tout en favorisant la primauté du droit, les droits de la personne et les principes de développement durable.

Principaux éléments de planification en justice pénale

Réforme du droit pénal – coordonner et diriger les consultations avec les provinces et territoires de même qu'avec d'autres intervenants pour :

- Élaborer des propositions de réforme du droit pénal qui se rapportent aux priorités gouvernementales, dont la criminalité chez les jeunes, le crime organisé et lié aux gangs, le vol d'identité et les infractions liées à la drogue.
- soutenir la mise en œuvre et la coordination de la Stratégie nationale antidrogue;
- œuvrer à la modernisation et à la rationalisation du système de justice pénale en maximisant l'utilisation de la technologie et en permettant des procédures plus souples concernant notamment les éléments de preuve habituellement produits par la police.

Justice applicable aux jeunes

- soutenir l'examen de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et de toute réforme législative, de politique et/ou de programme en découlant;
- gérer le Programme de financement des services de justice pour les jeunes et la mise en œuvre du Programme de placement et surveillance à des fins de réadaptation intensive.

Victimes d'actes criminels – continuer de collaborer avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels, le Comité consultatif des victimes et d'autres partenaires pour :

- cerner et traiter les enjeux actuels et émergents concernant les victimes;
- gérer le Fonds d'aide aux victimes et mettre en œuvre les nouvelles composantes de la Stratégie fédérale pour les victimes d'actes criminels;
- mettre en œuvre les recommandations des dernières évaluations de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels.

Justice pénale internationale – augmenter la capacité de collaborer rapidement et efficacement avec des partenaires internationaux dans la lutte contre le crime mondial et les menaces contre la sécurité :

- en participant à des initiatives pangouvernementales à l'appui des objectifs internationaux et de politique étrangère du Canada;
- en élaborant une stratégie cohérente pour les priorités de justice aux fins de la présidence par le Canada du G8 en 2010;
- en élaborant des propositions de réforme d'extradition pour augmenter l'efficacité du régime d'extradition du Canada tout en protégeant les droits constitutionnels des personnes dont on recherche l'extradition;
- en coordonnant la position de la délégation canadienne au 12^{e} Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. Justice familiale

Résultats prévus

- Augmentation de la conformité par les parents aux conditions des ordonnances alimentaires, de garde et de droits de visite

Indicateurs de rendement

- Tendances de conformité/non-conformité avec les obligations en droit de la famille

Résumé

À l'appui de la justice familiale, le Ministère contribue à l'élaboration et au maintien d'un système de justice familiale qui adapte les décisions aux besoins individuels des familles, notamment des enfants qui subissent une séparation ou un divorce. Le Ministère élabore et met en œuvre des initiatives de politiques et de programmes ainsi que des réformes en droit de la famille en consultation avec les provinces et les territoires. Plus particulièrement, le Ministère dispense des services d'analyse, des conseils et un soutien au contentieux dans les domaines du mariage, du divorce, des pensions alimentaires pour enfants de même que de l'exécution des ordonnances alimentaires, de garde et de droits de visite.

De plus, le Ministère administre les Services d'aide au droit familial (SADF), exploite le Bureau d'enregistrement des actions en divorce (BEAD) et soutient les services d'application des programmes d'exécution des ordonnances alimentaires (PEOA) provinciaux et territoriaux.

Principaux éléments de planification en justice familiale

- Négocier d'autres accords de nouveaux calculs des pensions alimentaires pour enfants avec certaines provinces.
- Gérer les composantes ministérielles de l'Initiative fédérale pour contrer les abus envers les aînés et de l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF) et mener l'évaluation de l'ILVF de Justice.
- Coprésider le Groupe de travail interministériel sur les enfants et prévoir une activité pour le 20^{e} anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- Améliorer le fonctionnement des SADF pour mieux répondre aux demandes de service, notamment mettre à niveau les systèmes dans les divers registres.
- Avec l'aide des partenaires provinciaux et territoriaux, évaluer la possibilité et l'opportunité de la mise en œuvre par le Canada de la Convention de La Haye sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.
- Gérer et faciliter l'élaboration de deux sondages nationaux sur des questions de droit familial.

3. Accès à la justice

Résultats prévus

- Procédures judiciaires équitables et efficaces

Indicateurs de rendement

- Opinions du public concernant l'accès à la justice
- Nombre de suspensions des procédures en raison de l'absence d'avocat
- Nombre d'instances où la Cour a nommé un avocat

Résumé

Les initiatives d'accès à la justice procurent un soutien structurel important pour l'efficacité du système de justice et sous-tendent la confiance du public à l'égard du système de justice. L'accès à la justice et son financement sont un domaine de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires.

Le Ministère favorise l'accès au système de justice en collaborant avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux et communautaires afin d'élaborer des politiques et des lois qui améliorent l'accès à la justice, notamment en matière de langues officielles, tout en respectant la diversité et les besoins de tous les Canadiens.

Dans le cadre de ses diverses activités, le Ministère fournit aux provinces d'importants fonds permanents destinés à l'aide juridique en matière pénale. Aux termes de ce programme, les adultes défavorisés économiquement qui sont visés par des accusations criminelles graves et/ou complexes de même que les jeunes inculpés en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* reçoivent des services d'aide juridique. Dans les territoires, le financement fédéral de l'aide juridique en matière pénale et civile est fourni au moyen d'accords de services sur l'accès à la justice qui intègrent aussi le soutien au Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, la vulgarisation juridique et les services d'information.

Au cours de la prochaine année, le Ministère s'efforcera de mettre en œuvre les nouveaux accords sur l'aide juridique et poursuivra sa collaboration avec les administrations afin d'élaborer une stratégie d'aide juridique viable.

Principaux éléments de planification en accès à la justice

- Appliquer et gérer les accords de financement avec les provinces concernant l'aide juridique en matière pénale, et continuer de collaborer avec les administrations pour élaborer une stratégie viable d'aide juridique.
- Appliquer et gérer de nouveaux accords de financement avec les territoires pour l'application des accords de services sur l'accès à la justice.
- Élaborer et mettre en œuvre une évaluation d'impact des programmes d'aide juridique.
- Contribuer à la sécurité publique et diriger un examen horizontal des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) qui établissent le régime des avocats spéciaux.

4. Justice applicable aux Autochtones

Résultats prévus

- Augmentation de la participation des collectivités autochtones à l'administration locale de la justice

Indicateurs de rendement

- Nombre de collectivités participant à des projets dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones
- Nombre de collectivités qui entreprennent des activités de renforcement de la capacité et de formation pour appuyer l'administration de la justice
- Nombre de clients desservis par les programmes de justice autochtone (données d'une année à l'autre)

Résumé

Dans ce domaine, le Ministère élabore et met en œuvre des politiques et des lois visant à combler les besoins des Autochtones dans le système de justice. Il est très bien établi que les Autochtones continuent d'être surreprésentés dans le système de justice pénale canadien, en tant que victimes et qu'inculpés. Pour rendre le système plus pertinent et efficace, il faut tenir compte des besoins des Autochtones en matière de culture ainsi que de leur situation économique et/ou sociale.

Le Ministère prend des mesures précises pour répondre à la surreprésentation des Canadiens autochtones dans le système de justice au moyen d'initiatives comme la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones (SJA) et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (PAPA). La SJA renforce le système de justice en permettant aux collectivités autochtones de participer davantage à l'administration locale de la justice et en fournissant des solutions de rechange rapides et efficaces aux procédures judiciaires régulières dans les cas qui s'y prêtent, permettant ainsi au système judiciaire régulier de consacrer ses énergies et ses ressources à des infractions plus graves.

Le Ministère augmente aussi l'accès à la justice pour les Autochtones en fournissant un financement permanent de contributions aux provinces pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones afin que les Autochtones en contact avec le système de justice pénale reçoivent un traitement équitable et adapté à leur culture. Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones s'inscrit dans le système de justice régulier, fournissant des services directs (information, conseils non juridiques et renvois) à tous les Autochtones (les adultes et les jeunes) qui ont des démêlés avec le système de justice, et il facilite la communication entre l'accusé et les fonctionnaires de la justice pénale.

Principaux éléments de planification en justice applicable aux Autochtones

- Poursuivre l'application et la gestion continue des composantes de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones en collaboration avec les provinces et territoires et les collectivités autochtones.
- Effectuer une analyse des tendances dans la collectivité pour la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones et utiliser des logiciels de représentation de données pour générer des données sur la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones partout au Canada.
- Appliquer les structures de gouvernance modifiées pour le Groupe de travail tripartite sur le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.
- Effectuer une évaluation formative du mandat 2007-2012 de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones.

5. Droit international privé et droit public

Résultats prévus

- Le ministre de la Justice est appuyé par des conseils juridiques stratégiques hautement spécialisés sur des enjeux pangouvernementaux, comme les droits de la personne, le droit de l'information et le respect de la vie privée ainsi que la politique en matière de droit international privé et droit public

Indicateurs de rendement

- Niveau d'effort (nombre de dossiers actifs pour lesquels des conseils juridiques stratégiques sont fournis/nombre total d'heures par heures-dossier) à fournir des conseils juridiques stratégiques hautement spécialisés au Ministre et aux hauts fonctionnaires
- Exposés de principes sur les projets de loi émanant des députés qui touchent des enjeux stratégiques de droit public
- Projets de loi/règlements rédigés relativement à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Résumé

Le ministre de la Justice est chargé de l'application de plusieurs lois de droit public, notamment la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur les juges*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, ainsi que des lois constituant les cours fédérales, la Cour de l'impôt et la Cour suprême. Le Ministère soutient aussi le Ministre relativement à ses fonctions de portefeuille pour les bureaux des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée, la Commission canadienne des droits de la personne et le Tribunal canadien des droits de la personne.

En matière de droit international privé, le gouvernement fédéral a le pouvoir de négocier, signer et ratifier les traités internationaux en vertu de la prérogative de la Couronne. Le ministère de la Justice veille à ce que le Canada soit un membre actif et respecté de quatre organisations juridiques internationales multilatérales : la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international; la Conférence de La Haye de droit international privé; l'Institut international pour l'unification du droit privé; la Conférence interaméricaine spécialisée sur le droit privé de l'Organisation des États américains.

Principaux éléments de planification en droit international privé et en droit public

- Élaborer des politiques juridiques sur la négociation de règles juridiques mondiales harmonisées pour les opérations commerciales internationales et faciliter leur application au Canada.
- Soutenir le ministre de la Justice à l'égard de sa responsabilité pour tous les enjeux stratégiques liés aux cours supérieures et aux cours fédérales et dans son rôle comme interlocuteur du gouvernement avec la magistrature.
- Fournir des conseils juridiques et stratégiques sur les enjeux de plus en plus complexes en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information relativement aux initiatives d'application de la loi et de sécurité publique au gouvernement et à l'utilisation de nouvelles technologies, dont la biométrie.

Activité de programme A2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de $)

2009–2010		2010–2011		2011–2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
8	1,3	8	1,3	-	0,0

Aperçu

Le Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été constitué en 2007-2008. L'Ombudsman n'a aucun lien de dépendance avec les ministères fédéraux responsables des enjeux concernant les victimes, à savoir le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique. L'Ombudsman relève directement du ministre de la Justice[3] , de sorte qu'il ne s'inscrit pas dans le cadre de gouvernance du Ministère. Les locaux du Bureau sont situés au ministère de la Justice, qui lui procure aussi des services ministériels.

Le mandat de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a trait exclusivement aux questions de compétence fédérale, notamment :

- faciliter l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux en leur fournissant des renseignements et des recommandations;
- traiter les plaintes des victimes au sujet de la conformité aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes de délinquants sous surveillance fédérale et fournir une ressource indépendante à ces victimes;
- sensibiliser le personnel affecté à la justice pénale et les décideurs aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui bénéficient aux victimes d'actes criminels, notamment en vue de promouvoir les principes énoncés à la *Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité*;
- énoncer les enjeux émergents et analyser les problèmes systémiques qui nuisent aux victimes d'actes criminels.

3 L'Ombudsman fédéral dépose son rapport au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice. Pour de plus amples renseignements concernant le Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, voir : http://www.victimesdabord.gc.ca

Résultat stratégique II : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre de la Justice et procureur général fournit des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. En particulier, en vertu de l'article 4 de la *Loi*, le Ministre est le membre juridique du Conseil privé de la Reine chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques soit conforme à la loi. En vertu de l'article 5 de la *Loi*, le procureur général est chargé de conseiller les chefs des divers ministères sur toutes les questions de droit et est chargé des intérêts des ministères et organismes de la Couronne dans tout litige où ils sont parties et portant sur des matières de compétence fédérale.

Il y a deux résultats prévus permanents liés à ce résultat stratégique :

- Des services juridiques de qualité élevée et le respect de la primauté du droit
- Les risques juridiques sont prévus, atténués et gérés avec efficacité

Le Ministère cherche à atteindre ce résultat stratégique au moyen d'une activité de programme – les Services au gouvernement.

Activité de programme B.1 : Services au gouvernement

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de $)

2009–2010		2010–2011		2011–2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
2 702	381,3	2 702	372,2	2 702	372,0

Résultats prévus de l'activité de programme	Indicateurs de rendement
Représentation des intérêts de la Couronne pour permettre au gouvernement de réaliser ses priorités	• Résultats de la Couronne pour les dossiers de contentieux – indicateurs de résultat final • Profil d'importantes décisions de la Cour suprême du Canada
Exécution complète du programme législatif du gouvernement	• Tendances du nombre de projets de loi déposés à la Chambre des communes • Tendances du nombre de règlements publiés dans la *Gazette du Canada* • Tendances du nombre de réponses du gouvernement aux projets de loi émanant des députés
Prestation de services axée sur les clients	• Opinions des clients sur la réactivité, le respect des échéances et l'utilité des services juridiques (cible de 8,0 sur 10)

Aperçu

Le Ministère fournit un ensemble intégré de services communs de consultation juridique, de rédaction législative et réglementaire et de contentieux pour aider les ministères et organismes à accomplir leurs priorités de politique et de programme et favoriser les objectifs généraux du gouvernement.

On réalise l'harmonisation des services juridiques avec les priorités gouvernementales notamment au moyen de la planification mixte annuelle par le ministère de la Justice et les ministères clients, par l'établissement des priorités dans la prestation des services juridiques et par une compréhension commune des incidences sur les risques juridiques. De plus, les hauts fonctionnaires du Ministère s'entretiennent régulièrement avec leurs collègues des ministères clients et des organismes centraux. Par conséquent, on apporte des ajustements de temps a autre pour maintenir l'accent sur les priorités gouvernementales.

En tant que conseiller juridique du gouvernement, le Ministère fournit des services au moyen des cinq portefeuilles suivants : affaires autochtones; droit des affaires et droit réglementaire; organismes centraux; citoyenneté, immigration et sécurité publique; et les services de droit fiscal. Grâce à cette structure de portefeuille, le Ministère fournit des services de consultation, de contentieux non criminel et de rédaction législative et réglementaire aux ministères et organismes fédéraux.

En outre, au moyen du Portefeuille de la justice, le Ministère conserve une expertise spécialisée afin d'être en mesure de constituer une ressource de base pour les ministères fédéraux et le gouvernement dans son ensemble dans des domaines de droit très spécialisés, en matière de litiges et en rédaction législative et réglementaire.

Le Ministère fournit les services juridiques au moyen :

- d'un réseau de 42 services juridiques ministériels (SJM) et 4 sections ministérielles de réglementation, qui sont situés dans les locaux des ministères et organismes clients;
- de capacités juridiques spécialisées au sein de l'administration centrale, notamment la Direction du contentieux, la Direction des services législatifs et le Secteur du droit public;
- d'un réseau de bureaux et de bureaux secondaires régionaux fournissant des services locaux aux ministères et organismes fédéraux dans le Nord, en Colombie-Britannique, dans les Prairies, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

1. Portefeuille des affaires autochtones

Résumé

Le Portefeuille des affaires autochtones fournit des conseils juridiques d'experts et des conseils juridiques stratégiques à la Couronne et aux ministères clients, notamment Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), sur une vaste gamme d'enjeux en droit autochtone qui touchent le gouvernement dans son ensemble, notamment les droits et les titres autochtones, l'obligation de consulter, les droits issus de traités, la relation fiduciaire de la Couronne avec les Autochtones ainsi que les questions constitutionnelles et liées à la Charte en droit autochtone, et, de façon plus large, le rôle de la loi à l'appui de l'honneur de la Couronne et la réconciliation entre la Couronne et les Canadiens autochtones.

Principaux éléments de planification du portefeuille des affaires autochtones

- Soutenir les priorités du ministre de la Justice à l'égard des enjeux autochtones et fournir un soutien de politique juridique pour aider le Ministre à assumer son rôle d'élaboration de politique dans des domaines comme la justice applicable aux Autochtones.
- Soutenir le programme autochtone à court et à long terme du ministre des Affaires indiennes et du Nord en fournissant un soutien juridique à l'initiative de réforme des revendications particulières, à l'application de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, au renouvellement de diverses autorisations, aux réformes structurelles à long terme d'AINC, aux initiatives législatives d'AINC de même qu'à plusieurs négociations de traité.
- Fournir des conseils juridiques stratégiques et des services de consultation juridique aux ministères fédéraux sur un large éventail d'importantes questions horizontales autochtones et d'enjeux stratégiques transversaux fédéraux liés aux Autochtones, comme le soutien au développement économique sur les réserves, de même que le Plan d'action de l'obligation de consulter du Canada et la Stratégie pour le Nord du Canada, et efficacement gérer et atténuer les risques juridiques et élaborer des stratégies qui pondèrent les intérêts du gouvernement à l'égard des enjeux autochtones.
- Représenter l'intérêt de la Couronne dans les grands litiges comme l'instance sur le titre autochtone *Roger William*, l'appel *McIvor* en matière de statut d'indien, la plainte de l'Assemblée des Premières nations auprès de la Commission canadienne des droits de la personne concernant les services aux enfants et aux familles sur les réserves et l'affaire de la Fédération des Métis du Manitoba.

2. Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire

Résumé

Le Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire est chargé de fournir des services juridiques à 20 ministères et organismes clients notamment sur la protection de l'environnement, la réglementation du transport, la gestion des pêches et la protection de la santé, la propriété intellectuelle, les projets dans le secteur de l'énergie, la protection culturelle, le développement international, etc.

Les avocats et les auxiliaires juridiques du Portefeuille conseillent les clients, contribuent à la gestion des risques juridiques, mènent et soutiennent des instances impliquant la Couronne et contribuent à l'élaboration de la réglementation et de la législation. Bon nombre des principaux clients du Portefeuille ont une présence nationale importante, de sorte que le Portefeuille rend des services aux ministères clients dans la plupart des provinces et des territoires au moyen du réseau des bureaux régionaux du Ministère au Canada.

Principaux éléments de planification du Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire

- Soutenir Industrie Canada dans l'exercice de son rôle fondamental de relever les importants défis économiques auxquels fait face le Canada dans le contexte des conditions des marchés mondiaux.
- Collaborer avec les régions et les SJM pour gérer les risques liés aux litiges et les pressions liées aux méga-projets de gazoducs au Canada.
- Aider Santé Canada à apporter d'importantes modifications à la *Loi sur les aliments et drogues* – projet de loi C-51 – et à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* – projet de loi C-52.
- Négocier, rédiger et appliquer les accords fédéro-provinciaux de transfert de programmes de marché du travail aux provinces.
- Conseiller Patrimoine canadien et d'autres ministères et organismes fédéraux relativement aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2010.
- Soutenir l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et le Plan de gestion des produits chimiques, les initiatives environnementales et les poursuites intentées en vertu des lois sur l'environnement
- Élaborer le régime de réglementation d'application de la *Loi sur la procréation assistée.*

3. Portefeuille des organismes centraux

Résumé

Le Portefeuille des organismes centraux dessert le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'Agence de la fonction publique du Canada, l'École de la fonction publique du Canada, la Commission de la fonction publique, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Le Portefeuille fournit des services intégrés de consultation juridique, de contentieux non criminel et de rédaction sur les enjeux financiers, économiques et fiscaux, les accords financiers fédéro-provinciaux, les services financiers, les affaires sociales, la responsabilité, l'appareil gouvernemental, le contrôle des finances, la gestion des ressources humaines, les lois sur le travail et l'emploi, les pratiques du secteur financier, les institutions financières, les services bancaires, le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, le droit commercial et les questions touchant le droit de la Couronne.

Principaux éléments de planification du Portefeuille des organismes centraux

- Fournir des conseils juridiques sur les priorités gouvernementales, notamment diverses initiatives visant la crise économique comme les garanties, la préparation du budget fédéral et les diverses lois de mise en œuvre, la mise en œuvre de modifications aux programmes de péréquation, les questions d'assurance-emploi, la réglementation des valeurs mobilières, la crise du papier commercial adossé à des actifs, la législation régissant les institutions financières, les services bancaires islamiques, la réforme des pensions ainsi que la négociation de diverses conventions collectives dans le secteur public. Le Portefeuille fournira aussi des conseils sur l'application d'un nouveau code sur les conflits d'intérêts pour Finances et soutiendra le nouveau Bureau de l'éthique (Finances).
- Fournir des conseils juridiques sur le prochain examen quinquennal de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP).
- Soutenir l'élaboration de nouveaux cadres de conformité pour les dispositions de consommation des lois fédérales applicables aux institutions financières régies par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et soutenir l'élaboration continue et le lancement des programmes d'information financière de l'Agence.
- Suivre les litiges importants et contribuer à leur gestion, comme l'affaire de la Fédération des ordres professionnels de juristes (*Law Society of British Columbia c. procureur générale du Canada* étant la cause type), *Ault et al. c. Canada* (appel en garantie contre Loba et Parent) et le litige sur les pensions Marine Atlantique S.C.C. (*Dana P. Cousins et autres c. procureur général du Canada*).

4. Portefeuille de la citoyenneté, de l'immigration et de la sécurité publique

Résumé

Le Portefeuille de la citoyenneté, de l'immigration et de la sécurité publique (CISP) fournit des services de consultation juridique, de rédaction législative et de contentieux aux organismes fédéraux dont le mandat comporte la citoyenneté, l'immigration, le multiculturalisme, la lutte contre les crimes de guerre, la promotion de la sécurité publique et de la protection civile et la défense nationale, à savoir les organismes suivants : Citoyenneté et Immigration Canada, les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale, le Centre de la sécurité des télécommunications, Sécurité publique Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le Portefeuille CISP est aussi responsable de la gestion du Programme des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre du ministère de la Justice.

Principaux éléments de planification du Portefeuille de la citoyenneté, de l'immigration et de la sécurité publique

- Soutenir les initiatives gouvernementales sur la sécurité, la gestion des urgences, la gestion des frontières et les services correctionnels, ce qui comporte la prestation de conseils juridiques sur l'amélioration des mécanismes d'examen des organismes de sécurité nationale dans le cadre du suivi des rapports Arar (partie II) et Brown. De plus, les avocats de CISP participeront à l'élaboration d'un cadre juridique pour le gouvernement à l'égard de la pondération entre les impératifs de sécurité et de vie privée sur le partage d'information entre les ministères. Les avocats de CISP participeront aussi aux activités de protection civile des Jeux olympiques 2010 de Vancouver.
- Soutenir les initiatives gouvernementales de citoyenneté, d'immigration et de multiculturalisme. Le Portefeuille CISP fournira aussi un soutien juridique à Citoyenneté et Immigration Canada relativement à diverses initiatives, dont l'application du projet de loi C-37 (dispositions de la *Loi sur la citoyenneté* portant sur l'adoption et les anomalies en matière de citoyenneté), la réforme en matière de réfugiés, la révocation de la citoyenneté, la biométrie, la gestion des dossiers et la réduction de l'arriéré, ainsi que la reconnaissance des diplômes étrangers. Il fournira aussi des conseils à l'égard des demandes de réparation aux termes du programme de multiculturalisme.
- Le Portefeuille continuera à fournir son appui dans les principaux dossiers de contentieux, comme les certificats de sécurité, les poursuites civiles alléguant les mauvais traitements par d'autres États que le Canada, les restrictions de voyage pour des raisons de sécurité nationale, l'énumération des entités terroristes ainsi que le transfert des détenus aux autorités afghanes.

5. Portefeuille des services de droit fiscal

Résumé

Le Portefeuille des services de droit fiscal se compose d'environ 300 avocats qui fournissent des services juridiques à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les bureaux des Services de droit fiscal sont situés à l'administration centrale de l'ARC, à l'administration centrale du ministère de la Justice et dans tous les bureaux régionaux du ministère de la Justice. Les services juridiques que le Portefeuille fournit notamment à l'ARC sont la représentation de la Couronne dans toutes les affaires fiscales, comme les appels déposés auprès des tribunaux par les contribuables, de même que les affaires de perception, les appels en matière d'assurabilité à l'AE/RPC, les poursuites civiles et les recours collectifs. De plus, le Portefeuille fournit des conseils juridiques à l'ARC à l'égard des sociétés, de l'impôt sur le revenu, de la taxe à la consommation et des programmes de prestations. Les avocats du Portefeuille fournissent des conseils juridiques en tant que membres des équipes de travail de l'ARC pendant la mise en œuvre d'initiatives énoncées dans les priorités du gouvernement. Le Portefeuille collabore étroitement avec l'ARC pour élaborer des modifications à la législation fiscale, pour formuler des politiques fiscales et pour administrer les régimes fiscaux canadiens. Les avocats du Portefeuille veillent aussi à ce que les lois fiscales soient respectées et que l'ARC ait le soutien juridique dont elle a besoin pour que les contribuables respectent leurs obligations et pour protéger l'assiette fiscale canadienne.

Principaux éléments de planification du Portefeuille des services de droit fiscal

- Participer avec l'ARC à la mise en œuvre de nouvelles politiques sur la fiscalité et les prestations et de lois qui soutiennent les priorités économiques, sociales et financières du gouvernement.
- Soutenir les activités accrues de conformité de l'ARC, dont le lancement d'un nouveau régime de timbre d'accise pour les produits du tabac, ainsi que la vérification de grandes entreprises, particulièrement dans le domaine de la planification fiscale de plus en plus sophistiquée et de la fiscalité internationale, visant les affaires d'abris fiscaux de plus en plus complexes, les questions de conformité internationale, l'abus des conventions fiscales et les déterminations de résidence.
- Fournir des conseils juridiques et des services de contentieux qui soutiennent les mesures accrues de l'ARC pour percevoir les impôts impayés et gérer le niveau de la dette fiscale.
- Fournir un soutien juridique pour le nouveau partenariat de l'ARC avec l'Ontario pour l'administration de l'impôt sur le revenu des sociétés, intégrant entièrement les fonctions de vérification, d'oppositions et de décisions sur les sociétés en Ontario.
- Examiner les litiges découlant d'appels collectifs de la part de nombreux contribuables sur des questions semblables.
- Soutenir les efforts de l'ARC en matière de gestion des risques pour tous les litiges et ses responsabilités éventuelles.

6. Portefeuille de la justice

Résumé

Le Ministère fournit également des services juridiques par l'entremise du Portefeuille de la justice au ministre de la Justice et procureur général du Canada de même que des services juridiques dans les cas où les intérêts touchent plus généralement le gouvernement dans son ensemble (c.-à-d. que les questions touchent plus d'un portefeuille).

Le Portefeuille de la justice est composé de trois groupes spécialisés au sein du Ministère : le Secteur du droit public, la Direction du contentieux et la Direction des services législatifs. Le Portefeuille fournit des services spécialisés de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative à l'ensemble des ministères et organismes directement et indirectement, en soutenant les cinq autres portefeuilles opérationnels du Ministère.

De même, la participation du Ministère à l'Initiative de sécurité publique et d'anti-terrorisme est gérée au sein de ce Portefeuille et comprend un soutien législatif, l'élaboration de politiques, des conseils et de l'aide juridiques de même que les poursuites et les litiges civils. Cela comporte aussi une nouvelle

responsabilité pour le procureur général – la protection des renseignements sensibles du gouvernement fédéral.

Secteur du droit public

Par l'entremise du Secteur du droit public, le Portefeuille fournit des services de consultation juridique dans des domaines spécialisé du droit, dont le droit constitutionnel et administratif, le droit commercial, les droits de la personne, le droit international public, le droit de l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que les langues officielles.

Direction du contentieux

Par l'entremise de la Direction du contentieux, le Portefeuille fournit des orientations fonctionnelles pour assurer la qualité la plus élevée de représentation devant les tribunaux et l'uniformité d'approche de litiges impliquant la Couronne au pays, à l'aide de mécanismes comme le Comité national du contentieux, qui veille à ce que les arguments du procureur général devant les tribunaux reflètent la position du gouvernement du Canada dans son ensemble et non pas celle d'un seul ministère sur quelque question que ce soit, de directives de pratique officielles, qui établissent la position à adopter par les avocats du procureur général dans des domaines particuliers et qui définissent leurs responsabilités, ainsi que le Comité de la Cour suprême du Canada, qui veille à ce que les plaidoiries orales et écrites du procureur général soient de la qualité la plus élevée possible. Le Portefeuille traite aussi des litiges impliquant le gouvernement sur un large éventail de questions, dont la constitution, les recours collectifs, la sécurité nationale, l'entraide juridique internationale et l'extradition. Le Portefeuille contribue à la gestion des risques juridiques pour le gouvernement en cernant les risques, en les évaluant et en les communiquant de façon appropriée ainsi qu'en faisant correspondre les ressources nécessaires aux niveaux de risque.

Direction des services législatifs

Par l'entremise de la Direction des services législatifs, le Ministère coordonne la rédaction législative (projets de loi et règlements) dans les deux langues officielles pour établir le cadre juridique des politiques et programmes gouvernementaux. Il fournit aussi des services de consultation connexes sur les questions législatives, notamment les pouvoirs et la procédure d'adoption des lois, la terminologie juridique, l'équivalence linguistique et le droit comparatif. Les projets de loi et les règlements sont rédigés de manière à respecter la Constitution, à être compatibles avec le droit civil et les traditions de common law, à être compréhensibles et à s'appliquer de façon cohérente et efficace avec les lois connexes. La Direction est aussi responsable de la publication des lois fédérales, notamment la refonte électronique des lois et des règlements accessible sur Internet.

Principaux éléments de planification du Portefeuille de la justice

- Défendre les intérêts du Canada dans le cadre de litiges commerciaux (p. ex., 15 demandes investisseur-État fondées sur le chapitre 11 de l'ALENA sont prévues de même que des affaires concernant l'OMC) tout en respectant ses obligations de commerce et d'investissement.
- Fournir des conseils juridiques sur les questions de droit constitutionnel et administratif pour la plupart des aspects du programme économique comme : la réglementation des banques et des valeurs mobilières; les pouvoirs des agences de développement économique; l'approbation des projets d'infrastructure; la compétence en faillite et insolvabilité; le mode d'organisation du gouvernement en réponse aux pressions économiques.
- Fournir des conseils juridiques relativement aux questions de plus en plus complexes en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information de même qu'en matière de droit constitutionnel émanant de l'utilisation accrue de l'Internet et des autres technologies, à l'élaboration de nouveaux programmes de sécurité des déplacements, aux questions de sécurité nationale et d'application de la loi (p. ex., nouveau critère de passeport, Facebook/blogues, création de nouveaux organismes/mécanismes d'examen des activités de sécurité nationale).
- Fournir des conseils sur les questions de réforme démocratique, dont le mandat et le mode de nomination des sénateurs et la répartition des sièges à la Chambre des communes.
- Soutenir les activités et les priorités législatives du gouvernement, dont la poursuite de son programme législatif.
- Refonte permanente, révision et publication des lois et règlements, particulièrement leur harmonisation avec le Code civil du Québec et améliorations à leur publication électronique.
- Représenter la Couronne dans d'importants litiges dont :
  - ***Raymond Desrochers et autres c. Ministère de l'Industrie du Canada et autres*** (Services de qualité égale dans les deux langues officielles);
  - ***Chef Victor Buffalo, Bande indienne Samson, chef John Ermineskin et autres c. Canada et autres*** (Obligations fiduciaires relatives au contrôle et à la gestion des fonds de la bande);
  - ***Procureur général du Canada c. procureur général du Québec*** (Constitutionnalité de la *Loi sur la procréation assistée*);
  - ***Vidéotron Ltée et autres c. Canada et autres*** (Constitutionnalité des frais de licence de partie II du CRTC);
  - ***MiningWatch Canada c. Canada et autres*** (Pouvoir en vertu de l'article 21 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de remplacer l'évaluation par étude approfondie par une évaluation par examen préalable).

Activité de programme C1 : Services internes

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de $)

2009–2010		2010–2011		2011–2012	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
1 512	110,4	1 512	109,4	1 512	109,1

Résumé

Cette activité de programme soutient les deux résultats stratégiques du Ministère. Les Services internes consistent en des groupes d'activités et de ressources connexes qui soutiennent les besoins de programmes et les autres obligations internes d'une organisation. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a élaboré des catégories normalisées que toutes les organisations fédérales utilisent pour faire des rapports sur les services internes. Voici ces catégories :

- Soutien à la gouvernance et à la gestion, qui est composé des services suivants :
  - Gestion et de surveillance
  - Communications
  - Services juridiques
- Services de gestion des ressources, qui est composé des services suivants :
  - Gestion des ressources humaines
  - Gestion financière
  - Gestion de l'information
  - Technologie de l'information
  - Voyages et autres services administratifs
- Services de gestion des biens, qui est composé des services suivants :
  - Biens immobiliers
  - Matériel
  - Acquisition

Les Services internes visent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent dans toute l'organisation, représentant les frais généraux indirects, et non pas les services fournis directement à un secteur de programme donné.

Principaux éléments de planification des Services internes

- Continuer de progresser dans le renouvellement de l'effectif des praticiens du droit du Ministère.
- Soutenir l'élaboration et l'application d'accords de services juridiques normalisés au sein de l'administration.
- En partenariat avec les autres ministères fédéraux, élaborer des outils de mesure du rendement pour le règlement extrajudiciaire des litiges.
- Examiner les enjeux découlant des résultats de la ronde VI du CRG.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Liste des tableaux

Les tableaux suivants sont accessibles en ligne sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor :

- Renseignements détaillés sur les programmes de paiement de transfert
- Achats écologiques
- Stratégie de développement durable
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes
- Évaluations
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Autres sujets d'intérêt

Les renseignements suivants sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice :

- Le système de justice du Canada : http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/just/
- Lois et règlements codifiés du Canada : http://laws.justice.gc.ca/fr/HOME
- Organisation du ministère de la Justice : http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/chart.html
- Programmes et initiatives du ministère de la Justice : http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/index.html
- Publications clés : http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/index.asp
- Travailler à Justice : http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/recru/index.html

Personnes-ressources

Renseignements généraux :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATS : 613-992-4556
Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements pour les médias :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Télécopieur : 613-954-0811